

**SÉANCE ORDINAIRE  
23 FÉVRIER 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 23 février 2016, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Jean François Delisle</b>	<b>maire</b>
<b>Nicola Ranieri</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Charles Auguste Côté</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Marielle Ménard</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Marc Gravel</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Sylvain Gauthier</b>	<b>cons. au poste no: 5</b>

**Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général**

**Était absente de l'assemblée :**

<b>Fatima Hamadi</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>
----------------------	-----------------------------

**Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

**Mot de bienvenue du maire  
Adoption de l'ordre du jour**

**16-02-2016**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

**1. Administration**

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 26 janvier 2016

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui – Journées de la persévérance scolaire

1.3 Formation et congrès

**2. Ressources financières**

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Perception des taxes

2.4 Demande d'aide financière :

2.4.1 Faune et flore

2.4.2 Radio vallacquoise

2.5 Don terrain matricule 3915-25-0827

2.6 Remboursement de frais de repas

**3. Ressources humaines**

3.1 Offre d'emploi : adjoint en urbanisme, volet environnement

3.2 Embauche nouveaux pompiers

3.3 Organigramme Service incendie

**4. Ressources matérielles et immobilières**

4.1 Offre de service architecte au garage

**5. Sécurité publique**

5.1 Pratique de brûlage

5.2 Statistiques Sûreté du Québec 2015

**SÉANCE ORDINAIRE  
23 FÉVRIER 2016**

---

**6. Réseau routier, transport**

**7. Gestion du territoire et du milieu**

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Demande du 1 chemin Champagne

7.1.2 Demande du matricule 4219-43-3045

7.2 Demande d'acquisition de terrain

7.3 Collecte de gros rebuts

7.4 Lac Gagnon : présentation du Dr Carignan

**8. Service à la collectivité**

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Appel d'offre fête nationale

8.1.2 Sentier de raquette

8.1.3 Offre de service pour jardin communautaire

8.2 Bibliothèque

8.2.1 Rapport mensuel de janvier

8.2.2 Demande d'activité: rencontre d'auteure

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

**1. Administration**

**1.1 Procès-verbaux**

**1.1.1 Procès-verbal du 26 janvier 2016**

**17-02-2016**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère étant dissidente, d'accepter le procès-verbal du 26 janvier 2016 avec les modifications suivantes :

À la résolution numéro 06-01-2016, remplacer « Pour un total de déboursés pour le mois de novembre 2015 de 284 551.87 \$ » par « Pour un total de déboursés pour le mois de novembre 2015 de 293 810.03 \$ ».

À la résolution numéro 09-01-2016, remplacer « et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes » par « et résolu à l'unanimité ».

\*\*\*\*\*

**1.2 Communication**

**1.2.1 Correspondance**

**1.2.1.1 Appui – Journées de la persévérance scolaire**

**18-02-2016**

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 78,4% chez les filles et 66,2 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus:

Un décrocheur:

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**23 FÉVRIER 2016**

---

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organise dans la 3<sup>e</sup> semaine de février et ce, à chaque année, des Journées de la persévérance scolaire qui se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles sont ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuient elles aussi cet événement;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février de chaque année comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité; d'appuyer le PREL et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés et de s'engager à poser des gestes significatifs en ce sens.

\*\*\*\*\*

**1.3 Formation et congrès**

**19-02-2016**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à monsieur Sylvain Michaudville, directeur général et secrétaire-trésorier, d'assister au congrès de la Chambre des notaires du 21 au 23 avril 2016 au montant de 412.50 \$ taxes en sus, en y ajoutant les frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**23 FÉVRIER 2016**

---

**20-02-2016**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à madame Stéphanie Russell, directrice générale adjointe de s'inscrire à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 505 \$ taxes en sus.

\*\*\*\*\*

**2. Ressources financières**  
**2.1 Rapport des dépenses**

**21-02-2016**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°7141 à n°7150 pour les déboursés du mois de décembre 2015 et l'annulation des chèques n°5415, n°5551, n°5608, n°5640, n°5957, n°6325, n°6368, n°6409, n°6459, n°6470, n°6539 et n°7147 pour un montant de 32 358.90 \$;

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1er décembre 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant de 31 332.67 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois de décembre 2015 de 63 691.57 \$.

\*\*\*\*\*

**22-02-2016**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°7151 à n°7162 et le chèque n°2162 pour les déboursés du mois de janvier 2016 et le chèque n°2162, pour un montant de 5 694.63 \$;

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1er janvier 2016 au 31 janvier 2016 pour un montant de 28 477.08 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois de janvier 2016 de 34 171.71 \$

\*\*\*\*\*

**2.2 Rapport des salaires**

**23-02-2016**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires bruts du mois de janvier 2016 au montant de 78 470.74 \$ pour un montant net de 56 972.81 \$.

\*\*\*\*\*

**2.3 Perception des taxes**

**24-02-2016**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt de la liste des dossiers à transmettre à Me Benoît Slythe, avocat, s'élevant au montant de 35 415.89 \$ en 2015.

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**23 FÉVRIER 2016**

---

**25-02-2016**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Me Benoît Slythe, avocat, en date du 19 janvier 2016 relative aux dossiers de la perception des taxes, de la Cour municipale et de droit municipal en général.

\*\*\*\*\*

**2.4 Demande d'aide financière :**

**2.4.1 Faune et flore**

**26-02-2016**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière de la part de l'association faune et flore de Val-des-Lacs ;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à la majorité, d'offrir un don à l'association faune et flore au montant de 300 \$, pour la contribution de 2016. La dépense fera l'objet d'un transfert de poste du département sports et loisirs.

\*\*\*\*\*

**2.4.2 Radio vallacquoise**

**27-02-2016**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'offrir un don au montant de 1 000 \$ à la radio vallacquoise, pour la contribution de 2016.

\*\*\*\*\*

**2.4.3 Rayon de soleil**

**28-02-2016**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère, étant dissidente, d'offrir un don au montant de 250 \$ à l'organisme Rayon de soleil, pour la contribution de 2016.

\*\*\*\*\*

**2.5 Don terrain matricule 3915-25-0827**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**2.6 Remboursement de frais de repas**

**29-02-2016**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité rembourse les frais de repas pour les élus, les employés et les pompiers qui agissent dans le cadre de leur poste ou leur fonction jusqu'à un maximum des montants suivants :

Déjeuner : 25 \$

Dîner : 35 \$

Souper : 45 \$

Que cette résolution ne s'applique pas lors d'une dépense dans le cadre d'un repas-bénéfice ou d'un repas dont le coût est inclus ou prévu lors d'un congrès auquel la personne participe et profite;

**SÉANCE ORDINAIRE  
23 FÉVRIER 2016**

---

D'abroger la résolution 168-07-2007.

\*\*\*\*\*

**3. Ressources humaines**

**3.1 Offre d'emploi : adjoint en urbanisme, volet environnement**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**3.2 Embauche nouveaux pompiers**

**30-02-2016**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes, à titre de pompiers à temps partiel du Service incendie de Val-des-Lacs :

Olivier Antz	Alex Denis
Simon Cloutier	Benoit Wherry
Jean-Michel Coquillon	Guy Mitchell

\*\*\*\*\*

**3.3 Organigramme Service incendie**

**31-02-2016**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de l'organigramme du Service incendie annexé aux présentes. Le chef de division opération sera rémunéré au même taux que celui de lieutenant, même lorsqu'il agit à titre de remplaçant du directeur du Service incendie en son absence.

\*\*\*\*\*

**4. Ressources matérielles et immobilières**

**4.1 Offre de service architecte au garage**

**32-02-2016**

CONSIDÉRANT la résolution 412-10-2014 concernant le mandat offert à monsieur François Emery, architecte pour la préparation de plans et devis pour l'ajout d'une mezzanine et la réparation de poutrelles à la toiture existante du garage;

CONSIDÉRANT qu'un solde de 1 800 \$ est à acquitter, pour finaliser la préparation des plans et devis, tel que décrit dans l'offre de service reçu le 22 février 2016;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de monsieur François Emery, architecte pour compléter les plans et devis relatif à l'ajout d'une mezzanine et la réparation de poutrelles à la toiture existante du garage pour un montant de 1 800 \$ taxes en sus.

\*\*\*\*\*

**4.2 Achat d'un ponton**

**33-02-2016**

CONSIDÉRANT la résolution 342-10-2015 concernant la vérification d'un prix pour la location d'un ponton ou l'achat d'un ponton usagé

**SÉANCE ORDINAIRE  
23 FÉVRIER 2016**

---

pour l'installation des bouées au lac Quenouille;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un ponton de 21 pieds avec moteur de 15 HP, au montant de 1 500 \$.

\*\*\*\*\*

**5. Sécurité publique**

**5.1 Pratique de brûlage**

**34-02-2016**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre une pratique de brûlage par le Service des incendies de Val-des-Lacs du bâtiment situé au 1971 chemin du Lac-Quenouille le 5 mars prochain. Des frais de 1 000 \$ seront facturés au propriétaire.

\*\*\*\*\*

**5.2 Statistiques Sureté du Québec 2015**

**35-02-2016**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des statistiques de criminalités et d'activités de la SQ de décembre 2015.

\*\*\*\*\*

**6. Réseau routier, transport**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**7. Gestion du territoire et du milieu**

**7.1 Demande de dérogation mineure**

**7.1.1 Demande du 1 chemin Champagne**

**36-02-2016**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 25 décembre 2015 a été déposée par Chantal Boyer et qu'elle est accompagnée d'un plan de propriété minute 4882 réalisé par Sébastien Généreux ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-02 est à l'effet de permettre la reconstruction d'un bâtiment principal à 6.74 m en marge de recul avant et à 10.57 m de la ligne naturelle des hautes eaux sans limitation de temps pour effectuer la reconstruction alors que l'article 25 prescrit au point 3 que la reconstruction doit débiter dans le mois suivant la démolition ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que refuser de permettre la reconstruction d'un bâtiment principal à 6.74 m en marge de recul avant et à 10.57 m de la

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**23 FÉVRIER 2016**

---

ligne naturelle des hautes eaux sans limitation de temps aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de permettre la reconstruction d'un bâtiment principal à 6.74 m en marge de recul avant et à 10.57 m de la ligne naturelle des hautes eaux à condition que la reconstruction débute dans les 36 mois suivants la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

\*\*\*\*\*

**7.1.2 Demande du matricule 4219-43-3045**

**37-02-2016**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 1 février 2016 a été déposée par Patrick Godon pour René Godon [...] SENC et qu'elle est accompagnée d'un plan d'arpentage ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-01 est à l'effet de permettre le lotissement d'un terrain avec une profondeur de 40m alors que l'article 25 du règlement 368-02 prescrit que la profondeur minimale est de 60m ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que refuser de permettre le lotissement d'un terrain avec une profondeur de 40m aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire étant donné que le chemin est déjà cadastré et en partie aménagé ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal le lotissement d'un terrain avec une profondeur de 40m;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

\*\*\*\*\*

**7.2 Demande d'acquisition de terrain**

**38-02-2016**

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition du terrain matricule 4015-01-5247 appartenant à la Municipalité par madame Sara-Anne Gosselin;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

\*\*\*\*\*



**SÉANCE ORDINAIRE  
23 FÉVRIER 2016**

---

**7.3 Collecte de gros rebuts**

**39-02-2016**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au ramassage des gros rebuts par la voirie le 5 juillet 2016.

\*\*\*\*\*

**7.4 Lac Gagnon : présentation du Dr Carignan**

**40-02-2016**

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des riverains du lac Gagnon à l'effet de recevoir le rapport ainsi qu'une vidéo de la présentation de l'étude de caractérisation du lac Gagnon réalisée par le Dr Richard Carignan en novembre 2015 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et rejeté à la majorité de transmettre le rapport ainsi que la vidéo, en y retirant le 29 secondes, demandés par l'Association des riverains du lac Gagnon.

\*\*\*\*\*

**41-02-2016**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de transmettre le rapport en version électronique de la présentation de l'étude de caractérisation du lac Gagnon réalisée par le Dr Richard Carignan en novembre 2015 à l'Association des riverains du lac Gagnon.

\*\*\*\*\*

**8. Service à la collectivité**

**8.1 Sports, loisirs et culture**

**8.1.1 Appel d'offre fête nationale**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**8.1.2 Sentier de raquette**

**42-02-2016**

CONSIDÉRANT la résolution 474-11-2013 relative à l'entente entre la Municipalité et monsieur Sylvain Paquette pour permettre le passage sur son terrain, lot 34 du rang 13, du circuit de raquette et de randonnée pédestre ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas l'intention d'entretenir le circuit de raquette cette année ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de mettre fin à l'entente avec monsieur Paquette, tel qu'autorisé par l'article 5 de ladite entente.

\*\*\*\*\*

**8.1.3 Offre de service pour jardin communautaire**

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE  
23 FÉVRIER 2016**

---

\*\*\*\*\*

**8.2 Bibliothèque**

**8.2.1 Rapport mensuel de janvier**

**43-02-2016**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de janvier 2016.

\*\*\*\*\*

**8.2.2 Demande d'activité: rencontre d'auteure**

**44-02-2016**

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Rencontre d'auteure » à la bibliothèque Alain Lamontagne ayant lieu le samedi 2 avril 2016 pour un budget de 85 \$ taxes en sus.

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

**45-02-2016**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 20 h 05.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

---

**Jean F. Delisle,  
Maire**

---

**Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier, directeur général**